LE QUÉBEC ET LE CANADA PAR-DELÀ L'ANGOISSE CONSTITUTIONNELLE

JOCELYN MACLURE

Jocelyn Maclure est professeur titulaire à la Faculté de philosophie de l'Université Laval et cotitulaire de la Chaire La philosophie dans le monde actuel. Il a entre autres publié, avec Charles Taylor, *Secularism and Freedom of Conscience* (Harvard University Press, 2011).

Le Canada d'aujourd'hui ne se laisse pas définir facilement. Les rapports à la communauté politique qu'est le Canada et à l'identité canadienne sont trop diversifiés pour qu'une description univoque du pays puisse s'imposer. Le Canada est une communauté politique démocratique, libérale, fédérale, plurinationale et multiculturelle. Charles Taylor a eu incontestablement raison de nous inviter à accepter la « diversité profonde » du pays. La diversité profonde réfère pour Taylor non seulement à la diversité culturelle mais aussi à la pluralité des façons d'appartenir au Canada.[1] L'identité canadienne est un marqueur identitaire fort pour bon nombre de Canadiens. Pour d'autres — pensons à certains nationalistes québécois et autochtones et même à des citoyens hostiles à toute forme de nationalisme — le Canada figure peu ou prou dans leur représentation d'eux-mêmes. Les identités duales et multiples sont légion. Le respect de ces différents modes d'appartenance au Canada est une condition essentielle à la stabilité de la fédération.

Les propriétés structurantes de la communauté politique canadienne ne sont, ni d'un point de vue logique ni d'un point de vue pratique, mutuellement exclusives. Il est possible de concilier le fédéralisme, le multinationalisme et le multiculturalisme :

L'ASPECT FÉDÉRAL. Le Canada est fondé sur un partage de la souveraineté entre des ordres de gouvernement souverains dans leurs champs de compétences respectifs. Le principe fédéral exige une coordination constante entre les paliers de gouvernement. Une disposition favorable à la coopération

1 Charles Taylor. *Rapprocher les solitudes: Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Québec: PUL, 1990.

entre les gouvernements facilite évidemment le bon fonctionnement de la fédération.

L'ASPECT MULTINATIONAL. Le Canada repose entre autres sur le rapport entre des nations distinctes. Les nations s'ancrent dans une mémoire collective et ont généralement une ethnicité fondatrice, mais ce sont surtout, pour reprendre les mots de Benedict Anderson, des « communautés imaginées ». Une bonne majorité de Québécois conçoivent le Québec comme une nation distincte et comme une communauté politique devant pouvoir compter sur des pouvoirs législatifs substantiels. Les peuples autochtones ont toujours maintenu et affirmé, malgré les politiques coloniales, leurs identités nationales et revendiquent toujours aujourd'hui la reconnaissance véritable de leurs droits ancestraux ou dérivés de traités.

Comme il y a des centaines de peuples autochtones différents et que la vaste majorité des Canadiens dits « anglophones » ne s'identifient pas à une nation anglo-canadienne, la représentation d'un Canada trinational fondé sur les rapports entre trois nations fondatrices est erronée. La diversité profonde implique que l'on accepte qu'un grand nombre de Canadiens s'identifient à une nation canadienne englobant tous les citoyens du pays, alors que plusieurs Québécois et autochtones s'identifient d'abord à une identité nationale minoritaire. Rien dans cela n'est incompatible avec la stabilité et le développement du Canada.

L'ASPECT MULTICULTUREL. Le Canada est multiculturel non seulement dans un sens descriptif, mais aussi dans un sens normatif. La politique officielle du multiculturalisme fait en sorte que la diversité culturelle est vue comme une richesse et une partie intégrante de l'identité canadienne. Les nouveaux arrivants sont invités à s'intégrer, à contribuer au bien commun, à parler français ou anglais, mais pas à s'assimiler ou à privatiser complètement leur identité d'origine. Il est à noter que l'interculturalisme québécois, lorsqu'il est bien compris, partage l'orientation pluraliste du multiculturalisme en y ajoutant plus explicitement un appel aux interactions entre les citoyens aux origines diverses.

Comme le philosophe Will Kymlicka l'a avancé, il n'y a pas d'incompatibilité entre la reconnaissance du multinationalisme et du multiculturalisme.[2] On peut à la fois reconnaître les identités nationales distinctes et faire de la diversité ethnoculturelle une composante fondamentale de l'identité canadienne. Il faut s'opposer tant aux trudeauistes qu'aux nationalistes québécois qui veulent nous forcer à choisir entre le multinationalisme et le multiculturalisme.

LE QUÉBEC DU XXIE SIÈCLE

Je voudrais maintenant réfléchir plus longuement sur le statut du Québec dans ce que j'appellerai le Canada de la fin de l'angoisse constitutionnelle. Sur le plan de l'interprétation de notre parcours historique, je suggère qu'une phase nouvelle de notre histoire s'est ouverte au lendemain de la défaite serrée du camp souverainiste en 1995. Les années de 1960 à 1995 ont été marquées par la transformation du nationalisme québécois et la montée en

2 Will Kymlicka, *La voie canadienne: Repenser le multiculturalisme*, trad. fr. Antoine Robitaille, Montréal: Boréal, 2003.

puissance du mouvement souverainiste. Le référendum de 1980 a été une défaite difficile et démoralisante pour le camp du Oui, mais il a aussi permis de normaliser l'option souverainiste et son véhicule principal, le Parti Québécois. Les promesses ambigües de Pierre-Elliott Trudeau suite au référendum et l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982* sans le consentement du Québec a donné une nouvelle légitimité au mouvement souverainiste ; une légitimité fortifiée par les échecs de Meech (1990) et Charlottetown (1992).[3] En plus du charisme de Lucien Bouchard, c'est selon toute vraisemblance parce que la Constitution canadienne était perçue comme non-réformable et que le Canada-hors-Québec avait exprimé son refus de corriger l'erreur de 1982 à deux occasions que le camp du Oui a effleuré la victoire en 1995.[4]

Vingt ans plus tard, le mouvement souverainiste ne trouve pas les moyens de raviver la flamme, ni même de convaincre une masse critique de citoyens de s'intéresser à la question. Comment avons-nous pu en arriver là ? Qu'est-ce qui a précipité la fin de l'angoisse constitutionnelle ?

Ma thèse est que le nationalisme québécois s'est avéré, contre toute attente, le cheval de Troie du souverainisme québécois. L'affirmationnisme collectif qui a été le fer de lance de la Révolution tranquille a permis la construction d'une identité nationale forte et distincte et d'une communauté politique dont la langue commune est le français au sein de la fédération canadienne. Aujourd'hui, 63 % des Québécois francophones s'identifient d'abord au Québec (44.8 % « d'abord » et 18.2 % « seulement »), alors que 9.3 % d'entre eux se conçoivent d'abord comme Canadiens (5 % « d'abord » et 4.2 % « seulement »).[5]

Une bourgeoisie d'affaires et une technocratie francophones se sont constituées. L'accès à l'éducation universitaire en français a été démocratisé. Une scène médiatique, culturelle et artistique francophone a pris forme. Le Québec s'est transformé en une société d'accueil assez confiante pour intégrer les nouveaux arrivants. Le Québec est, dans les termes du sociologue Simon Langlois, une « société globale ».[6] Comme la création de l'État-providence a signifié le déclin graduel du socialisme en Occident, les succès durables de la Révolution tranquille sont corrélatifs du déclin graduel du projet indépendantiste. Seule l'intransigeance de la vision trudeauiste du Canada a pu donner un second souffle

3 On doit à Guy Laforest la thématisation la plus riche de la thèse de l'illégitimité du rapatriement de la constitution. Voir son livre *Trudeau et la fin d'un rêve canadien,* Québec: Septentrion, 1992.

4 James Tully, « Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales », trad. fr. Jocelyn Maclure, *Globe. Revue internationale d'études québécoises* 2(2), 1999: 13-36.

5 Il est à noter que 27,8 % des Québécois francophones s'identifient autant au Québec qu'au Canada. Au final, la double identification remporte l'adhésion de 77,6 % des Québécois francophones. Voir François Rocher, « La mémoire de 1982 : Amnésie, confusion, acceptation, désillusion ou contestation ? », communication présentée au colloque *30 ans après le rapatriement : L'état des lieux – Quel bilan ? – Quelles perspectives ?*, organisé par l'AÉIQ, le CREQC et l'AQDC, à l'UQÀM, 12-14 avril 2012: 21. En ligne : http: / / aieq.qc.ca / documents / 0000 / 0331 / Rocher_F_memoire_1982_SondageLM.pdf . Dernière consultation le 10 février 2016. Voir aussi Antoine Bilodeau, Luc Turgeon, Stephen E. White et Ailsa Henderson, « Seeing the Same Canada? Visible Minorities' Views of the Confederation », *IRPP Studies* 56, Nov. 2015. En ligne : http: / / irpp.org / wp-content / uploads / 2015 / 11 / study-no56.pdf. Dernière consultation le 10 février 2016.

6 Simon Langlois, « Le choc de deux sociétés globales » dans Louis Balthazar, Guy Laforest et Vincent Lemieux (dir.), *Le Québec et la restructuration du Canada 1980-1992. Enjeux et perspectives*, Montréal, Éditions du Septentrion, 1991.

au souverainisme québécois.

Une des leçons que nous pouvons tirer de la recomposition identitaire et politique du Québec est que l'exercice des pouvoirs constitutionnels compte davantage que ce qu'ont pensé des observateurs, y compris Charles Taylor, dans les années 1980 et 1990. Il a beaucoup été question, dans les deux décennies de discussions constitutionnelles de haute intensité, de l'importance de la reconnaissance symbolique de la nation québécoise ou de la « société distincte » dans la Constitution canadienne. Les peuples auraient besoin que leur identité soit reconnue officiellement et positivement pour développer un rapport sain à eux-mêmes, ainsi qu'un sentiment d'appartenance à la communauté politique englobante.[7]

Les négociations portant entre autres sur la reconnaissance du caractère distinct du Québec ont échoué deux fois plutôt qu'une. Pourquoi cette non-reconnaissance n'alimente-t-elle plus, vingt ans après la quasi-victoire du Oui, la ferveur souverainiste ? Je crois que c'est parce que les gouvernements québécois successifs n'ont jamais cessé, pendant ce temps, d'utiliser de façon maximale les pouvoirs qui leur sont conférés en vertu de la Constitution canadienne et de trouver des façons créatives d'exercer l'autonomie du Québec sur des questions qui relèvent principalement du pouvoir fédéral ; pensons, par exemple, à l'enjeu du suicide assisté abordé sous l'angle de l'aide médicale à mourir et relevant ainsi des soins de santé, à la résistance du ministère de la Justice du Québec quant à l'application de peines plus sévères pour les jeunes contrevenants ou à la volonté de Québec de créer son propre registre des armes à feu. On sait que l'une des vertus du fédéralisme est de reposer sur des mécanismes de poids-contrepoids qui favorisent la contestation politique et l'équilibre des pouvoirs. Le Québec n'a pas signé la *Loi constitutionnelle de 1982*, mais il utilise tous les leviers qui lui appartiennent et cherche constamment à négocier des ententes qui lui permettent de consolider sa souveraineté.

En bref, la politique constitutionnelle de haute intensité a échoué lamentablement dans les dernières décennies du 20e siècle au Canada, mais la politique « normale » ou de « basse intensité » et l'autonomie substantielle dont jouit le Québec dans la fédération canadienne ont néanmoins permis l'affirmation identitaire et politique de la nation québécoise. Le projet souverainiste n'arrive plus, aujourd'hui, à démontrer sa nécessité existentielle, ce qui explique sans doute le durcissement identitaire de plusieurs intellectuels et politiciens souverainistes. On peut souhaiter que les prochaines générations de leaders canadiens dédramatisent la question de la reconnaissance du caractère distinct du Québec — après tout, les articles 25 et 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaissent les identités et les droits spécifiques des peuples autochtones — , mais force est de constater que nous sommes plusieurs au Québec à ne pas attendre la reconnaissance du reste du Canada pour agir.

Le Québec d'après la Révolution tranquille n'est ni celui du modèle westphalien de l'État-nation ni celui de la « dénationalisation ». Nous sommes

7 Charles Taylor, « La politique de la reconnaissance », dans *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1994.

aujourd'hui à l'ère du Québec mondialisé, c'est-à-dire d'une nation insérée de façon inextricable dans un faisceau de dynamiques planétaires. Ces dynamiques posent des défis vertigineux à l'ensemble des États et exigent la collaboration interétatique et la mise en place de pouvoirs supranationaux. Tous les États sont confrontés aux problèmes liés aux changements climatiques, au terrorisme international, à la stagnation économique, à l'accroissement des inégalités et à l'aménagement de la diversité morale, religieuse et culturelle. Une bonne majorité de Québécois ne voient tout simplement pas comment l'accession au statut d'État-nation complètement souverain permettrait au Québec de mieux relever ces défis.

Nous sommes ainsi maintenant en mesure de constater que l'opposition entre la vision d'un Québec ne pouvant s'épanouir qu'en accédant à l'indépendance complète et celle d'un Canada multiculturel et *mono*national est dépassée. Lévesque et Trudeau père, les frères ennemis, ont tous les deux eu tort.

Mais tout ne va pas pour autant pour le mieux dans la fédération canadienne. Le déclin du projet souverainiste ne semble pas corrélé pour l'instant à une augmentation significative de l'identification des Québécois francophones au Canada. Une des tâches du gouvernement libéral de Justin Trudeau sera de démontrer que l'État fédéral appartient aussi aux Québécois et peut servir leurs intérêts. De plus, sur le plan de la société civile, des projets venant de la base permettant aux citoyens du Québec, des autres provinces et des peuples autochtones d'entrer en contact et de coopérer, sont plus que jamais nécessaires pour que l'identité fédérale canadienne prenne plus fermement sa place dans le répertoire identitaire des Québécois.